

Communiqué de presse

POUR UNE CENTRALITE RURALE RENFORCEE : SIGNATURE DE LA CONVENTION CENTRALITES RURALES EN REGION DE LA COMMUNE DE GENLIS

Le mercredi 1^{er} février 2023, la commune de Genlis représentée par son Maire, Martial Mathiron, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise représentée par son Président, Monsieur Patrice Espinosa signeront la convention cadre 2022-2026 « Centralités rurales en région de la commune de Genlis » avec Eric Houlley Vice-Président à la Cohésion territoriale, politique de la ville, ruralités, parcs naturels, CPER et CPIER et en présence de Michel Neugnot vice-président aux Mobilités, transports scolaires, intermodalité, infrastructures.

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités).

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place.

Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

C'est pourquoi, conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de donner plus à ceux qui ont moins.

128 communes cumulant des critères de centralités et de fragilités ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « **Centralités rurales en Région** ».

Doté d'une enveloppe totale de 60 M€ sur la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les objectifs du dispositif sont :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens sur les territoires.
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000€ pour un soutien à des actions s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie.
- Les communes qui ne sont pas dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000€, afin de réaliser d'une part l'étude de revitalisation et d'autre part un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, sur les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation,
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées),
- associent les usagers et habitants.

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66



La convention de Genlis a été validée à la Commission Permanente du 27 janvier 2023.

La commune de Genlis a élaboré son projet de territoire sur la base d'une étude de redynamisation, d'un travail d'ingénierie statistique complété et conforté et enrichi par une concertation avec les habitants. GENLIS est la centralité principale du canton qui aujourd'hui ne bénéficie pas de tous les profits qu'elle pourrait tirer de sa situation de pôle sur son canton. En effet malgré la présence de tous les services et équipements de base satisfaisant aux besoins premiers de la population, malgré la présence de la gare qui situe Genlis à 15 min du centre du plus grand bassin d'emploi de la Région, Genlis perd des habitants.

Une étude de programmation urbaine pré-opérationnelle pour la revitalisation du cœur de ville de GENLIS réalisée sur l'année 2022 a permis de définir une véritable stratégie pour les 10 années à venir.

Trois grandes opérations découlent de cette stratégie :

1. Un cœur de ville pour tous, animé et convivial :

- Recomposer la trame urbaine par une opération urbaine d'envergure pour intensifier les usages, Valoriser le foncier disponible et maîtriser le foncier stratégique,
- Assurer un accès au cœur de ville pour tous les modes de déplacements,
- Assurer la continuité et la qualité des façades et devantures commerciales,
- Reconfigurer les espaces publics du cœur de ville pour créer un lieu attractif, végétalisé et convivial.

2. Un cœur de ville productif et dynamique :

- Renforcer la dynamique commerciale et artisanale du cœur de ville,
- Accroître la capacité de rayonnement autour d'une offre commerciale, culturelle et de loisirs,
- Requalifier les espaces publics pour créer des espaces désirables,
- Réinventer une dynamique collective,
- Engager une rénovation énergétique des bâtiments.

3. Un centre-ville à l'image renouvelée, accueillant et accessible :

- Développer la production d'énergies renouvelables,
- Renouveler l'image du cœur de ville et affirmer ses contours,
- Valoriser les espaces verts existants,
- Valoriser le patrimoine bâti,
- Affirmer une boucle piétonne et cyclable continue dans le centre-ville,
- Etirer la trame verte pour adapter le centre-ville au changement climatique.

➔ **Forte d'une stratégie de revitalisation ambitieuse de son centre bourg, la commune est éligible à l'enveloppe des 500 000 euros de soutien régional.**

**Cette signature aura lieu salle Cesar Geoffray,
Espace Culturel Paul Orssaud 3 rue Jean-Jaurès à GENLIS.**

CONTACTS PRESSE :

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tel : 03 81 61 61 08
Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66

